

MAIRIE D'ÉMANCÉ



**PROCES VERBAL DE RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-deux octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ÉMANCÉ, dûment convoqué le 15 octobre 2019, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame Christine DAVID, Maire.

Convocation affichée le : 16 octobre 2019

Présents : Mme DAVID, M. FONTAINE, Adjoint, Monsieur DEFFRENNE, Madame BECLIN, Madame DUPRAT, Madame GUINAULT, Monsieur BONNET, Monsieur SPILLEBOUT, Monsieur BAHUCHET, Madame PORTHAULT

Absents excusés : Mme BRIOLANT, M DELAUNAY

Absent :

Procurations : Monsieur DELAUNAY donne procuration à M. FONTAINE
Madame BRIOLANT donne procuration à M. DEFFRENNE

Présents : 10	Absents : 2	Absents ayant donné procuration : 2	Votants : 12
---------------	-------------	-------------------------------------	--------------

M. FONTAINE a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Florence CLECH-VERDIER et indique que cette démission prend effet le 09 octobre 2019.

ORDRE DU JOUR

I. Détermination du nombre d'Adjoint au Maire

Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 20 septembre 2019

Aucune observation n'est formulée.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 septembre 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

I- DCM 5-2019 / 1 – Détermination du nombre d'Adjoints au Maire
--

Madame le Maire rappelle que la création du nombre de poste d'Adjoints au Maire relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'Adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 Adjoints.

Considérant la démission de Madame Florence CLECH-VERDIER de son poste de 1^{ère} Adjointe,
Considérant la proximité des élections municipales prévues en mars 2020,

Madame le Maire propose de porter à 1 le nombre de poste d'adjoint jusqu'à la fin du mandat.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'en diminuant le nombre de poste d'Adjoints, l'ordre du tableau s'en trouve automatiquement affecté. En effet, en cas de cessation de fonction d'un Adjoint, chacun des Adjoints d'un rang inférieur à celui de l'Adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve promu d'un rang.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DE SUPPRIMER le poste d'Adjoint au Maire laissé vacant à la suite à la démission de Madame Florence CLECH-VERDIER

FIXE à 1, le nombre de poste d'Adjoint au Maire et, organise le rang des Adjoints au Maire comme suit :

- Monsieur Robert FONTAINE, 1^{er} Adjoint au Maire

Avant de clore la séance, Madame le Maire rappelle les dates des prochaines manifestations en lien avec la Mairie, à savoir :

- La cérémonie du 11 novembre 2019
- Le repas des anciens le 1^{er} décembre 2019
- Séance de Conseil le 06 décembre 2019
- Le 7 et 8 décembre 2019, exposition aquarelle à la salle Alfred Manessier
- Le 10 janvier 2020, cérémonie des vœux du Maire,
- Le 1^{er} février 2020, galette des rois

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15.

Délibérations proposées lors de la séance

DCM5-2019 / 1	Détermination du nombre d'Adjoints au Maire
---------------	---

Signature des membres présents à la séance

<i>Mme Christine DAVID, Maire</i>		<i>Mme Claire BECLIN</i>
<i>M. Robert FONTAINE, 1^{er} Adjoint</i>		<i>M. Sylvain BONNET</i>
<i>Mme Michèle DUPRAT</i>		<i>Mme Diane PORTHAULT</i>
<i>M. Philippe DEFFRENNE</i>		<i>Mme Marie-France GUINAULT</i>
<i>M. Michel DELAUNAY</i>	<i>Absent excusé – donne procuration à M. FONTAINE</i>	<i>Monsieur Romain BAHUCHET</i>
<i>Mme Stéphanie BRIOLANT</i>	<i>Absente excusée – donne procuration à M. DEFFRENNE</i>	<i>M. Arnaud SPILLEBOUT</i>